

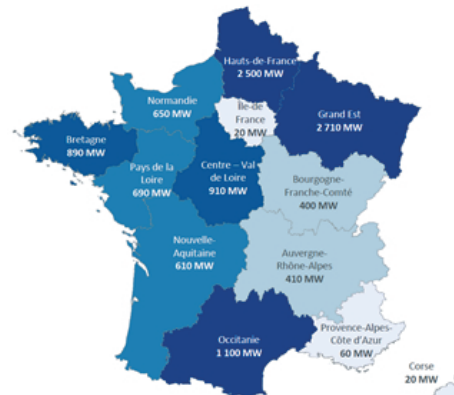
Pourquoi l'éolien ?



Objectifs européens 2020

- 20% d'énergies renouvelable
- 20% de CO₂ en moins
- 20% de réduction de consommation

Transition énergétique :
déclinaison des objectifs nationaux



État des lieux en France

- Objectif 2020 : 19 000 MW
- Fin 2016 : 11 722 MW

Volonté locale : prise en main
du sujet pour les collectivités



Région Nouvelle-Aquitaine

- Objectif 2020 : 3 000 MW
- Objectif 2030 : 3 950 MW
- Début 2017 : 692 MW

ABO Wind développe un projet éolien
avec vous, sur votre territoire

Projet éolien des Plans Communes de La Faye et Villegats Bulletin d'information

ABO WIND

Juillet 2017

Historique du projet éolien

Depuis maintenant près de 15 ans, ABO Wind est un acteur incontournable de l'éolien sur le département de la Charente. En 2007, ABO Wind a construit le premier parc éolien de Charente à Salles-de-Villefagnan et est aujourd'hui le premier développeur du département. Dans le cadre de ce développement, ABO Wind a lancé au début de l'année 2017 la réflexion pour un **nouveau projet éolien sur les communes de La Faye et Villegats, situé entre le bourg des Plans et la nationale 10.**

C'est dans le cadre de cette démarche, qu'ABO Wind a, avec l'accord des mairies des deux communes, rencontré les propriétaires des terrains situés dans la zone potentielle d'implantation. Afin de **préciser le projet et sa faisabilité sur le site**, des études doivent être menées à compter de l'été 2017 et jusqu'à la fin de l'année 2018. Ces études, confiées à des experts indépendants, porteront sur le gisement de vent, les enjeux environnementaux, la cohérence paysagère et les enjeux acoustiques. Elles permettront de dimensionner le parc éolien le plus adapté au territoire.

Qui est ABO Wind ?

Avec quatre agences à Lyon, Nantes, Orléans et Toulouse (siège social), ABO Wind développe des projets éoliens sur tout le territoire français depuis 2002. Soutenue par un groupe solide et indépendant, la société ABO Wind a développé et mis en service **22 parcs éoliens** en France soit **278 MW d'électricité propre**. La production issue de ces éoliennes représente l'équivalent de la consommation annuelle de la ville de Bordeaux.

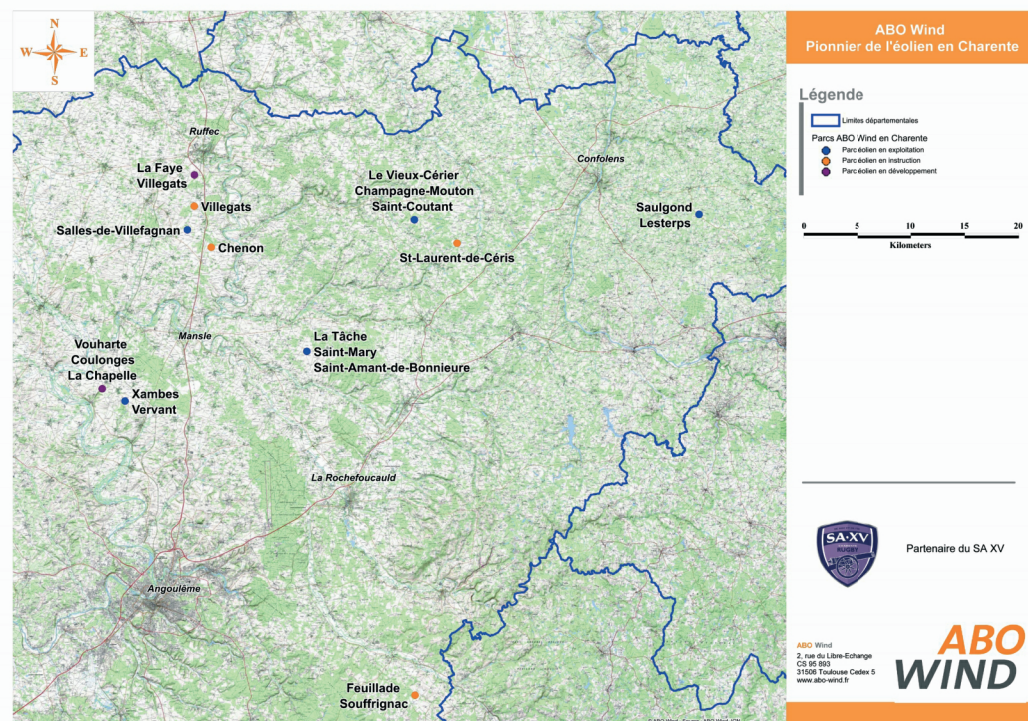
Le métier d'ABO Wind est la **réalisation de parcs éoliens «clés en main»**, c'est-à-dire la conception, la construction et l'exploitation, allant jusqu'au démantèlement en fin de vie du parc éolien. Son implication pour l'actionnariat local est le gage d'un réel **développement durable**.

ABO Wind en Charente

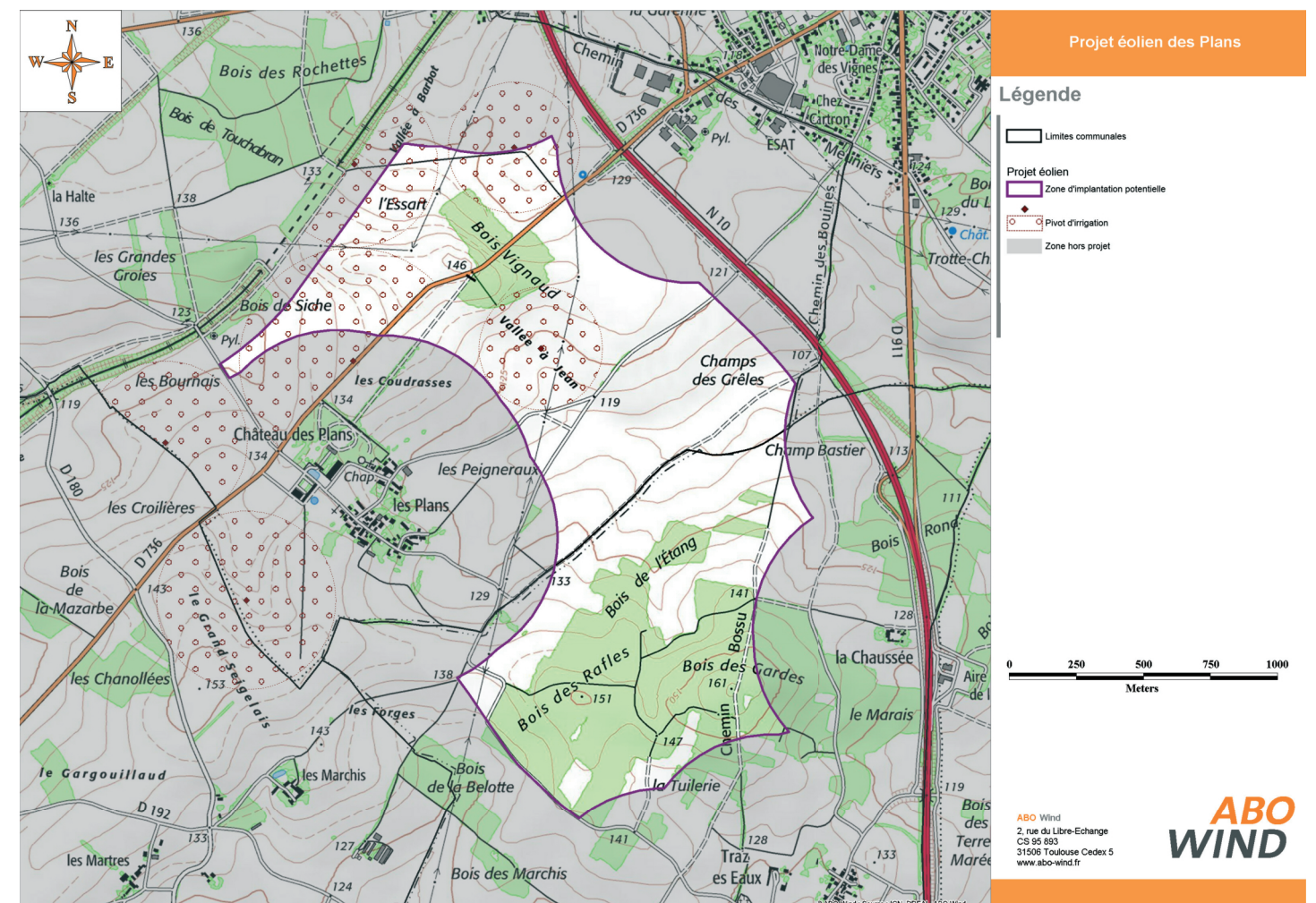
Avec ses 5 parcs éoliens construits en Charente, 58% de la puissance électrique éolienne installée dans le département a été développée par ABO Wind, soit 76,5 MW sur 133 MW. ABO Wind reste engagé dans le développement de l'éolien en Charente avec à ce jour 40 MW de projets en instruction.

L'objectif régional de 3 000 MW fixé par le gouvernement à l'horizon 2020 est pourtant loin d'être atteint : seulement 692 MW sont installés en Nouvelle Aquitaine à ce jour !

À l'été 2017, 10 projets déposés en Nouvelle Aquitaine par ABO Wind sont en cours d'instruction par les services de l'État.



www.abo-wind.fr



Responsable du projet :
Maxime Le Dain
Tél. : +33 (0)5 34 31 31 36
ledain@abo-wind.fr

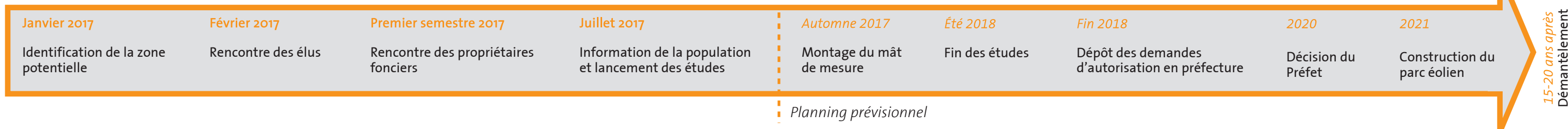
Responsable de projets Junior :
Valentin Pineau
Tél. : +33 (0)5 32 26 13 72
pineau@abo-wind.fr

Responsable de la communication :
Cristina Robin
Tél. : +33 (0)5 34 31 13 43
robin@abo-wind.fr

ABO WIND

Imprimé sur du papier 100% recyclé

Frise chronologique



Études de faisabilité

Depuis début 2017, un parc éolien est soumis à une autorisation administrative : une demande d'autorisation environnementale. Au sein de cette demande, l'étude d'impact explique comment les préoccupations environnementales, acoustiques et paysagères ont fait évoluer le projet jusqu'au scénario final d'implantation. Les études relatives au projet sont confiées à des bureaux d'études indépendants, spécialisés et reconnus chacun dans leur domaine d'intervention.

Ces études se déroulent en différentes phases :

- L'état initial permet de caractériser le territoire et ses spécificités. Le volet « Milieux Naturels » est généralement lancé en premier, car il doit couvrir un cycle biologique entier (une année). L'ensemble des données sera connu à l'été 2018.
- A partir de ces informations, ABO Wind élabore avec les bureaux d'études plusieurs scénarii d'implantation des machines sur le site qui sont ensuite analysés par les bureaux d'études. La synthèse de ces analyses permet ensuite à ABO Wind de sélectionner le meilleur projet.
- A partir du scénario final, les effets sont évalués par les bureaux d'études, qui proposeront les ajustements et les mesures permettant d'éviter, réduire et, si nécessaire, compenser les conséquences du projet sur l'environnement.

L'étude sur le milieu naturel et la biodiversité (flore, oiseaux, chauves-souris, faune terrestre) consiste à :

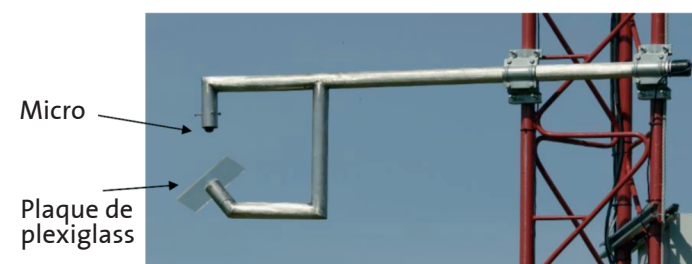
- Recenser et localiser précisément les zones naturelles sensibles;
- Réaliser un inventaire de terrain des espèces animales et végétales que ces zones abritent à des périodes propices à leur observation;
- Analyser les fonctionnalités écologiques du secteur;
- Préciser les espaces vitaux nécessaires au maintien des espèces rares et/ou protégées au plan local, national, ou international, ainsi que le fonctionnement écologique des écosystèmes associés.

Les observations de terrain réalisées par le bureau d'étude indépendant CERA sont menées essentiellement à l'intérieur de la zone d'étude du projet éolien et sur ses abords élargis.

Les prospections de terrain visent à explorer le maximum de superficie, en multipliant les techniques d'observation : poste fixe, parcours d'écoutes et d'observation, etc.

Pour les chauves-souris, en particulier, **des enregistrements en altitude sont réalisés**. Pour cela nous utilisons un « batcorder », un système d'écoute et d'enregistrement en altitude des ultrasons émis par les chauves-souris, permettant d'identifier leur nombre et les espèces concernées. Il sera fixé sur le mât de mesure à 80 m de hauteur.

En complément des prospections de terrain, le bureau d'étude se base également sur les éléments bibliographiques existants (naturalistes locaux, atlas départementaux ou régionaux...).



Exemple de batcorder utilisé pour identifier les chiroptères, sur mât de mesure. Source : ENCIS Environnement

Ces études permettent de choisir la solution qui concilie au mieux le projet éolien et le milieu naturel.

La mesure de vent : l'installation d'un mât de mesure de vent est un préalable à tout projet éolien. Les anémomètres et les girouettes disposés sur le mât à différentes hauteurs permettent d'établir un profil des vitesses et des directions des vents. Le mât de mesure devrait être installé sur le site en septembre-octobre, le temps d'obtenir toutes les autorisations nécessaires à son implantation, pour une durée de 2 ans environ. Les données issues de ce mât serviront à confirmer le gisement éolien, dont ABO Wind a déjà une connaissance forte grâce au parc éolien de Salles-de-Villefagnan depuis 10 ans, et au mât de mesure installé au sud de Villegats pour le projet en cours d'instruction.

La connaissance des caractéristiques du vent sur le site étudié permettra de **définir le type d'éoliennes le plus adapté au site, leur nombre, la distance à prévoir entre chacune d'elles et enfin, d'estimer précisément la production électrique** du futur parc éolien.



Exemple de mât de mesure monté par ABO Wind sur une zone d'étude

Caractéristiques du mât

Instruments	4 anémomètres
	2 girouettes
	1 logger (enregistrement des données)
	1 baromètre
	1 sonde de température
Système d'ancrage	1 balise moyenne intensité au sommet
	1 balise basse intensité à mi-hauteur
Alimentation	Haubans avec ancrages plaques
Hauteur	3 panneaux photovoltaïques
Période de mesure	120 mètres (incluant le paratonnerre)
Terrain d'implantation	2 ans
Haubanage	Parcelle agricole
Ancrages	3 directions depuis le mât
Maintenance préventive	35 et 70 mètres à l'axe du mât
	Annuelle

L'étude acoustique consiste à mesurer le bruit résiduel (bruit actuel) dans l'environnement du projet et caractériser l'impact sonore d'un parc éolien dans la zone d'étude. La réglementation en vigueur à laquelle est soumis le bruit généré par les éoliennes repose sur la notion d'émergence (différence de bruit « éoliennes en fonctionnement » et « éoliennes à l'arrêt »).

L'émergence admissible est de 3 dB(A) en période nocturne et 5 dB(A) en période diurne. **Le fonctionnement des éoliennes respectera cette réglementation.** Une seconde étude sera réalisée après la mise en service des éoliennes, afin de vérifier le respect réglementaire du parc et, si besoin, de le corriger.



Exemple de sonomètre posé par ABO Wind sur un point d'écoute

L'étude paysagère permet d'estimer la capacité du secteur à accueillir un projet éolien et d'optimiser l'implantation des éoliennes afin d'aboutir à un **projet éolien cohérent avec le territoire** et notamment avec le parc existant de Salles-de-Villefagnan et les projets de Courcôme et de Villegats. Une attention particulière sera apportée aux monuments historiques proches de la zone d'étude. À noter que dans la réalisation de ces études, de nombreux acteurs et services de l'État accompagnent le montage du projet et se prononcent sur sa faisabilité.

À partir de ces études, ABO Wind élabore plusieurs scénarii d'implantation des éoliennes sur le site qui sont ensuite analysés par les bureaux d'étude. **La synthèse de ces analyses permet ensuite à ABO Wind de concevoir le projet le plus adapté au territoire.**



Zone d'étude du projet vu depuis le chemin rural des Martres, limite communale entre La Faye et Villegats